



MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES N° MAPA-2026-02

**MAITRISE D'ŒUVRE DE DESAMIANTAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE REOUVERTURE AU  
PUBLIC DES SALLES PERMANENTES DU MUSEE SITUEES AU R+3 PAVILLON DE TETE**

**Annexe 2 de l'acte d'engagement – Engagement de confidentialité unilatéral**

**Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :**

Cité de l'architecture et du patrimoine  
1, place du Trocadéro et 11 novembre  
75116 Paris

## **IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Dans le cadre de la procédure de marché public MAPA 2026-02, la Cité met à disposition du titulaire des éléments pouvant comporter des informations confidentielles, leur communication est donc subordonnée à la signature et à la transmission préalable à la Cité du présent Engagement de confidentialité signé par les titulaires intéressés.

## **A LA SUITE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

### **1) Confidentialité**

1.1 L'objet du présent accord de confidentialité est de formaliser l'engagement irrévocable du titulaire de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles telles que définies ci-après.

Les Informations Confidentielles désignent toutes les informations auxquelles le titulaire aura accès dans le cadre de ses échanges avec la Cité signalés par cette dernière comme présentant un caractère confidentiel. Ces Informations Confidentielles peuvent être communiquées par écrit, par oral, et peuvent comprendre tout documents écrit transmis par tout moyen de communication et sur tout support physique ou dématérialisé. Les Informations Confidentielles n'incluent pas les documents ou éléments que la Cité a elle-même rendus publics. Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Le titulaire est informé que certaines des informations concernent des sites classé Point d'Importance Vitale également couverts par les dispositions des articles Article 413-9 et suivants du Code pénal sur la protection du secret de la défense nationale.

Les Représentants désignent pour le titulaire, ses dirigeants, administrateurs, salariés, mandataires, partenaires financiers, conseillers et consultants, et auditeurs.

Le Projet désigne la procédure du marché public MAPA 2026-02– « Maîtrise d'œuvre de désamiantage dans le cadre du projet de réouverture au public des salles permanentes du Musée situées au R+3 Pavillon de tête ».

1.2 Le titulaire s'engage et se porte fort du respect de son engagement de confidentialité par ses Représentants afin de préserver la confidentialité de toutes les Informations Confidentielles et notamment à :

- N'utiliser les Informations Confidentielles que dans l'unique finalité d'exécuter les prestations du présent marché, à l'exclusion de tout autre usage ;
- Tenir les Informations Confidentielles secrète et à ne les divulguer à aucun tiers, à l'exception de ses Représentants intervenant dans le cadre du Projet, cette communication devant en tout état de cause être limitée aux seuls éléments nécessaires à l'exécution de ses prestations ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la divulgation des Informations Confidentielles sous que forme que ce soit à des personnes autres que les Représentants visés ci-avant ;
- Ne pas utiliser les Informations Confidentielles d'une manière préjudiciable aux intérêts de la Cité.

1.3 Ces engagements ne s'appliqueront pas aux Informations Confidentielles lorsque le titulaire pourra démontrer par écrit que :

- Elle est tenue de les communiquer en vertu d'une décision de justice ou en application d'une disposition légales ou réglementaires ;
- Ces informations ont déjà été rendues public pour autant que qu'elles ne soient pas rendues public du fait du titulaire, d'un de ses représentants ou en violation d'une obligations légale, réglementaire ou contractuelle ;
- Que la Cité lui en a préalablement autorisé par écrit la libre communication.

1.4 Toute Information Confidentielle qui aura été communiquée au titulaire reste la propriété de la Cité.

1.5 Aucune stipulation du présent engagement ne peut être interprétée comme obligeant la Cité à communiquer au titulaire des Informations Confidentielles complémentaires à celles qu'elle estime strictement nécessaire de lui communiquer.

## **2) Restitution ou destruction des informations**

Le titulaire destinataire des Informations Confidentielles s'engage à retourner à la Cité ou à détruire dans un délai de quinze (15) jours suivant la Notification du marché, l'intégralité des Informations Confidentielles qu'elle ou ses Représentants en ont en leur possession.

## **3) Durée**

Le présent engagement produit ses effets à compter de la date de signature par le titulaire sans limitation de durée, exception faite des informations qui tomberaient dans le domaine public.

## **4) Divers**

4.1 La violation par le titulaire de ses obligations au titre du présent engagement pourra entraîner la mise en cause de sa responsabilité.

4.2 Le titulaire ne peut céder ou transférer ses droits et ses obligations au titre du présent engagement sans accord écrit préalable de la Cité.

4.3 Le présent engagement est régi par le droit français et interprété conformément au droit français. Tout litige portant sur le présent engagement ou son exécution sera soumis aux juridictions compétentes.

Le titulaire,

Je, soussigné, .....agissant en qualité  
de .....

pour le compte de la société..... dans le cadre du marché portant référence  
MAPA-2026-02.

Fait le.....

A .....

Signature